

**Présents :** Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Michel PELLEQUER, Bernadette RABIAU, Denis QUINSAT, Michel BALLESTER, Martine SILLON, Karine PAGES.

**Absents :**

**Excusés :**

**Représentés :** Pascale FILLIAU procuration à Michel PELLEQUER

**Désignation d'un secrétaire :** Michel BOULANGER

*Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2019*

**Approuvé à l'unanimité**

### Ordre du jour :

#### **1. Enfance et Jeunesse : Petits Déjeuners**

Le Gouvernement lance les petits-déjeuners gratuits dans les écoles des territoires prioritaires, cette mesure se généralisera en septembre et sera financée par l'Etat. Le but est de réduire les inégalités (Plan Pauvreté). Ces petits déjeuners seront ouverts à tous les enfants et devront être équilibrés et de qualité (1 produit céréalier, 1 produit laitier et 1 fruit) dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire.

Il est proposé au Conseil :

- De se porter volontaire dans cette démarche ;

**Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 1**

#### **2. Aménagement du Prat de la Peyre : Commercialisation**

##### **Publicité – Critères**

Dans le cadre de la commercialisation des lots à construire du Lotissement du Prat de la Peyre, il est pertinent d'établir des critères pour classer les candidatures. A l'issue du débat, le Conseil Municipal considère que le critère de résidence principale doit être pris en compte. Après une durée de deux ans, ce critère fera l'objet d'une révision. Une possibilité de déroger à ce critère reste possible pour favoriser l'activité socio-économique de la commune. Une commission est déjà mise en place afin d'étudier les demandes.

*Considérant l'intérêt personnel qu'elle peut avoir dans l'affaire, Karine PAGES ne prend pas part au débat et vote qui suivent.*

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

#### **3. Conseil Communautaire : Attributions de compensation**

Le Maire fait lecture de la délibération du Conseil Communautaire adoptant à l'unanimité le montant définitif des attributions de compensations communales au titre de 2019 et demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les compétences et les critères retenues pour déterminer les attributions de compensations définitives (PLUi – PLU – Transport à la Demande (TAD) – Animations Centres bourgs et Crèches) ;

- D'approuver les montants définitifs des attributions de compensation versées aux 19 communes membres de la Communauté de Communes tels que présentés ci-dessous ;
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

#### 4. Eau Potable : Qualité

Suite à de mauvais résultats reçus en 2017 sur le secteur du centre bourg de VIALAS, la Commune a obligation, sur plusieurs années, de diffuser un arrêté sur la qualité de l'eau, ce qui affole la population résidente. Suite aux éléments, transmis à M. BIDEAU de l'ARS, concernant l'entretien et les travaux réalisés sur les réservoirs de Vialas et Nojaret, Mme la Préfète devrait faire lever cette obligation. Néanmoins, M. le Maire propose au Conseil d'étudier le coût et la faisabilité d'un traitement autre que la chloration.

**Pas de votes sur ce point qui est une information au Conseil**

#### 5. Bibliothèque : Plan de financement

Dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque, il est nécessaire de prévoir l'acquisition de matériels informatiques et de collections tous supports, ainsi que du mobilier.

Les dossiers de demande de subventions déposés auprès de la DRAC Occitanie, au titre de la Dotation Globale Décentralisée des bibliothèques, étant accordés avec des plafonds de financement à 30 %, il est nécessaire de modifier les plans de financements prévisionnels approuvés au Conseil Municipal de février 2019.

**Informatisation ou ré-informatisation des bibliothèques de lecture publique et équipement matériel lié à ces opérations et/ou création de services numériques aux usagers**

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Ordinateur avec écoute audio	847.50	Subventions publiques	
Liseuse numérique	310.00	DRAC – DGD 30%	347.25
		Ressources propres	810.25
<b>Total dépenses</b>	<b>1 157.50</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 157.50</b>

#### Acquisition de collections sur tous supports

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
Livres numériques	187.84	Subventions publiques	
CD et/ou DVD	1 785.19	DRAC – DGD 30%	675.93
Ressources d'Autoformation	280.08	Ressources propres	1 577.18
<b>Total dépenses</b>	<b>2 253.11</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 253.11</b>

#### Acquisition équipements mobiliers et matériels

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)	
<b>Mobiliers</b> : rayonnages, tables, chaises, banque d'accueil ...	20 962.42	Subventions publiques	
<b>Matériels</b> : signalétique, scénographie, exposition ....	2 157.61	DRAC – DGD 30 %	6 936.10
		Département de la Lozère	5 000.00
		Ressources propres	11 183.93
<b>Total dépenses</b>	<b>23 120.03</b>	<b>Total recettes</b>	<b>23 120.03</b>

M. Le Maire propose au Conseil :

- D'approuver la modification du plan de financement présenté ci-avant ;
- Autorise M. le Maire à engager des dépenses dans la nouvelle enveloppe énoncée et signer tous les documents nécessaires à cette demande ;

- Mandate M. le Maire pour solliciter les subventions nécessaires au financement de l'opération auprès d'autres organismes publics.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

#### **6. Acquisition Foncière – Convention avec l'EPF**

Rappel de la délibération d'avril qui autorise le maire à conventionner avec l'EPF pour l'acquisition foncière dans la limite de 100 000 € (hors frais d'actes et de publicité).

Vu que le juge mandaté pour cette affaire a accordé un délai plus long, il est possible de conventionner avec l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie pour ce projet.

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le projet convention pré-opérationnelle entre l'Établissement public foncier d'Occitanie commune de Vialas ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la dite convention.

**Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

#### **7. Décision du Maire**

M. le Maire fait lecture des décisions suivantes :

DEC\_2019\_002 : Renouvellement adhésion service retraite CDG48, tarification à l'acte.

DEC\_2019\_003 : Mandat au CDG48 pour consultation prestataire assurance risque santé prévoyance.

DEC\_2019\_004 : Co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEE Lozère pour les travaux d'installation et de réhabilitation des réseaux d'éclairage public, d'une durée de 5 ans renouvelable.

DEC\_2019\_005 : Contrat avec le SDEE Lozère pour la maintenance et l'entretien de l'éclairage public, pour une durée de 5 ans et une tarification sur bordereau de prix.

DEC\_2019\_006 : Mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Mégret – 48 Mende pour l'aménagement du lotissement du Prat de la Peyre pour un montant de 17 605.50 € ht.

DEC\_2019\_007 : Mission de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Robin & Carbonneau pour l'aménagement du lotissement du Prat de la Peyre pour un montant de 5 700 € ht.

DEC\_2019\_008 : Adhésion au service de Prévention des Risques Professionnels du CDG48 pour une durée de 4 ans et un montant prédéfini sur barème de nombre d'agent/collectivité.

#### **8. Avancement des projets en cours**

#### **9. Informations au conseil municipal**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50 '.**